



B E T W E E N :

E N T R E :

LISE RACHELLE ROBICHAUD

LISE RACHELLE ROBICHAUD

APPELLANT

APPELANTE

- and -

-et-

ENZO MIGNACCA

ENZO MIGNACCA

RESPONDENT

INTIMÉ

Motion heard by:
The Honourable Justice Quigg

Motion entendue par :
l'honorable juge Quigg

Date of hearing:
September 11, 2017

Date de l'audience :
le 11 septembre 2017

Date of decision:
September 12, 2017

Date de la décision :
le 12 septembre 2017

Counsel at hearing:

Avocats à l'audience :

For the appellant:
Céline Robichaud Fournier

Pour l'appelante :
Céline Robichaud Fournier

For the respondent:
Barbara Hughes Campbell, Q.C.

Pour l'intimé :
Barbara Hughes Campbell, c.r.

DECISION

DÉCISION

The motion for an extension of time to perfect the appeal on or before September 8, 2017 is allowed without costs.

La requête en prorogation du délai pour la mise en état de l'appel au plus tard le 8 septembre 2017 est accueillie sans dépens.